

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

DÉCONJUGALISER L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL - (N° 1770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il est nécessaire d'agir pour protéger les familles monoparentales et les parents isolés qui sont en majorité des mères - dans 87% de ces familles - et d'aller encore plus loin pour promouvoir une politique familiale ambitieuse et universelle, cette proposition de loi n'est clairement pas la bonne réponse.

En premier lieu, l'Allocation de Soutien Familial (ASF) est une allocation versée à la personne qui élève seule son enfant. Or, en voulant généraliser cette aide à tous les parents isolés, quels que soient les changements de leurs situations familiales, l'allocation perd tout son sens.

C'est un plan plus vaste d'aides aux familles monoparentales qui doit être pensé et d'abord par la responsabilisation du deuxième parent lorsqu'il est encore présent. Il ne s'agit donc pas de se détourner des situations souvent très violentes que subissent ces familles et en particulier les enfants, mais de réfléchir à de véritables solutions responsables.